



Besançon, le 25 mars 2020.

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Agnès COTTET-DUMOULIN
Stéphanie LIBERT
Doyennes du collège des IEN-ET-EG-IO

Nicolas MAGNIN
Doyen du collège des IA-IPR

Téléphone
03 81 65 74 51
03 81 65 49 33
Mél.

Agnes.cottet-dumoulin@ac-besancon.fr
Stephanie.libert@ac-besancon.fr
nicolas.magnin@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Mesdames et messieurs les professeurs,

Nous voulons en préambule vous remercier très sincèrement pour votre mobilisation massive et sans faille, unanimement reconnue, dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique dont vous êtes les garants, et dans le suivi des élèves, en particulier ceux qui sont les plus éloignés de l'école, et pour lesquels notre vigilance à tous est absolument nécessaire. La solidarité est forte, à tous les niveaux, et en particulier entre les enseignants. Nous remercions ainsi vivement ceux qui, plus expérimentés ou plus à l'aise avec certaines technologies, accompagnent ceux qui débutent, en particulier les professeurs contractuels nouvellement nommés qu'il est important de continuer d'épauler, ou ceux qui possèdent une maîtrise moindre des outils numériques. Lorsqu'elle n'est pas spontanée, il nous semble également fondamental d'encourager la solidarité et l'entraide entre élèves, et la continuité des liens entre pairs.

Nous restons bien évidemment à l'écoute des équipes disciplinaires, chacun dans sa spécialité. Dans le cadre de nos missions d'inspecteurs référents de réseau, nous maintenons un contact régulier avec tous les établissements. Nous souhaitons partager avec vous les retours de nos entretiens avec les chefs d'établissement dans le but d'aider à aménager, dans les meilleures conditions possibles, l'activité de chacun.

Le cahier de textes numérique apparaît comme le premier vecteur de communication entre les élèves et les professeurs d'une part, et entre les familles et les professeurs d'autre part. Il est donc très important qu'il continue d'être renseigné très régulièrement et le plus précisément possible (objectifs, ressources à utiliser, travail demandé, consignes précises, et durée à y consacrer, échéances...).

Après une première semaine de fonctionnement, nous constatons que la question de la charge de travail, pour tous, se pose. Pour les enseignants, il nous semble important d'adopter un rythme qui permette de tenir dans la durée, en fixant par exemple des plages sur lesquelles il est possible d'être contactés et des plages hors connexion. Pour les élèves, les conditions de travail sont également très différentes de ce qu'ils peuvent vivre en établissement. Les accès aux outils et ressources numériques, à un matériel informatique approprié sont très variables et inégaux. On ne peut bien sûr pas attendre la même densité d'investissement, ni les mêmes modalités de travail qu'en classe, ni la même temporalité. Le cahier de textes numérique permet, la plupart du temps, d'avoir une vision globale du travail demandé aux élèves et d'en équilibrer la durée, la fréquence et la répartition dans la semaine et entre les disciplines.

La planification du travail des élèves, collégalement, au sein des équipes pédagogiques, est indispensable pour permettre à ces derniers de s'organiser. Adaptée au contexte, au degré d'autonomie et au niveau de scolarisation de chacun - elle peut être quotidienne, hebdomadaire...- elle ne suit pas nécessairement *stricto sensu* l'emploi du temps habituel, mais garantit une charge de travail soutenable compte tenu de la situation. Elle est à communiquer aux élèves et à leur famille avec suffisamment d'anticipation pour leur permettre de s'organiser. L'alternance possible de temps asynchrones (en autonomie) et synchrones (classes virtuelles, audioconférences...) peut aider à rythmer l'activité des élèves, les seconds évitant l'isolement. Les classes virtuelles proposées par le CNED semblent fonctionnelles dans ce cadre.



2/2

Seul, et à distance, un élève ne peut pas réaliser les mêmes tâches qu'en classe. Cela implique d'adapter la nature des tâches demandées, de les varier, d'étayer au besoin, de baliser un pas à pas parfois nécessaire, en donnant des consignes claires et précises. Le recours aux ressources et outils familiers aux élèves et enseignants, en particulier les manuels scolaires, sont à privilégier. D'autres ressources sont accessibles sur chacun des sites académiques disciplinaires et sur le site de la DANE, onglet « continuité pédagogique » (<https://eduscol.education.fr/cid149909/continuite-pedagogique.html#lien6>). Il est essentiel de prévoir des supports adéquats pour les familles qui ne disposent pas d'une connexion à internet ou qui ne disposent pas de matériel informatique (supports papier à partir de ressources imprimables en pdf). Nous conseillons d'inscrire votre progression pédagogique dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'alors en l'adaptant à la situation. Pour la majorité des élèves, l'objectif de la continuité pédagogique est tout d'abord d'éviter l'érosion des acquis, mais également de permettre aux élèves de continuer d'avancer dans l'étude de quelques notions du programme. Pour ce second objectif, une attention particulière est à porter aux classes à examen.

Nous saluons la créativité et l'initiative dont chacun fait preuve pour maintenir le lien à la fois humain et pédagogique, qui est primordial. La diversité des outils et des modalités de travail utilisés, si elle est une richesse, invite toutefois à une vigilance sur la nécessité d'une explicitation de leur usage auprès des élèves et de leurs familles. Ces modalités sont à communiquer aux chefs d'établissement pour leur permettre de répondre, le cas échéant, aux sollicitations des parents.

S'il est indispensable que des feed-backs réguliers soient adressés aux élèves (corrections collégiales et corrections de productions individuelles, QCM, QCM auto-correctifs, grilles d'auto-évaluation...) pour maintenir la motivation et favoriser les apprentissages, l'évaluation doit demeurer avant tout informative et formative. L'évaluation sommative ne peut être mise en œuvre dans des conditions équitables et risque d'engendrer un stress supplémentaire au moment où la priorité est de rassurer les élèves et leur famille. Elle n'est donc pas envisageable pour l'heure.

Nous vous renouvelons nos remerciements pour votre investissement, que nous savons dense, et vous assurons de toute notre confiance. Prenez soin de vous et méngez des temps de pause tant pour vous que vos élèves.

Les inspecteurs du second degré de l'académie de Besançon.